

Procès-verbal de l'assemblée publique aux fins de consultation, tenue le 2 juillet 2019 à 19h22, conformément à l'avis publié dans le journal La Pensée de Bagot pour l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton.

À laquelle étaient présents :

Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

Assemblée de consultation publique aux fins de consultation

La directrice générale explique le projet de règlement qui a pour objet de permettre, dans la zone à dominance résidentielle n°101, les usages publics de sécurité publique et de voirie, tel un garage municipal.

À 19 h 25, l'assemblée est levée.

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 2 juillet 2019 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire suppléant : M. Bernard Bédard
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Stéphane Beauchemin, maire

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

108-07-2019

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Stéphane Beauregard
appuyé par François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 et du 20 juin 2019;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Marquage des rues pour 2019;
6. Déneigement des chemins d'hiver d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Roxton pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021;
7. Demande d'ajout d'une vanne de raccordement au réseau d'égout;
8. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
9. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (garage municipal);
10. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (culture cannabis);
11. Liste des comptes
12. Divers :
 - 12.1. Autorisation du paiement du décompte # 1 pour travaux de rechargement et de pavage du 9^e Rang;
 - 12.2. Résolution confirmant la fin du projet Réfection du 9^e Rang (Dossier AIRRL-2017-454);
 - 12.3. Mandat au service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement de zonage modifiant l'article 12.3 du règlement 181-2003;
13. Rapport des comités;
14. Correspondance;
15. Questions de l'assemblée;
16. Levée de l'assemblée.

Adoptée

109-07-2019

3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 20 juin 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 3 et du 20 juin 2019;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

110-07-2019

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

5. **Marquage des rues pour 2019**

Ce point est remis au prochain conseil.

111-07-2019

6. **Déneigement des chemins d'hiver d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Roxton pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises PE Denis inc. ont fixé leur taux horaire pour le déneigement d'une partie du territoire de la municipalité pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 à 154,00\$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit un minimum d'heures garanties de 500 heures pour les deux saisons au total;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Les entreprises PE Denis inc. pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents à intervenir.

Adoptée

112-07-2019

7. **Demande d'ajout d'une vanne de raccordement au réseau d'égout**

CONSIDÉRANT QUE Mme Jocelyne Beauregard et M. Alain Pinsonneault sont propriétaires de la propriété située au 285, chemin des Chalets et que cette propriété a été divisée en 2 lots distincts;

CONSIDÉRANT Mme Beauregard et M. Pinsonneault analysent la possibilité de construire une maison sur le terrain vacant;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une maison sur ce lot implique qu'une vanne de raccordement doive être ajoutée au réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une vanne de raccordement au réseau d'égout implique des frais pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut facturer une partie des coûts au propriétaire pour l'ajout de la vanne de raccordement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'ajout d'une vanne de raccordement au réseau d'égout, conditionnellement à l'émission du permis de construction de la résidence et à l'acquittement des frais de 2500\$ par les propriétaires.

Adoptée

113-07-2019

8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande de dérogation mineure de Ferme Chalait S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Chalait S.E.N.C. procède à une demande de dérogation mineure pour sa propriété située au 343, Rang 5 (lot no. 3 842 840, matricule 8642-61-5008);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent procéder à un agrandissement pour procéder à l'aménagement d'une résidence deux générations;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser l'ajout d'une issue distincte (porte) dans la cour avant pour le logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.3 du règlement de zonage 181-2003 stipule que si une issue distincte est aménagée pour le logement, celle-ci devra être localisée dans la cour latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT QU'outre la dérogation demandée, le projet est entièrement conforme aux règlements d'urbanisme et autres lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affecte pas le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le problème à l'origine de la demande comporte des risques de se répéter ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure pour l'ajout d'une issue distincte (porte) dans la cour avant pour le logement supplémentaire.

Adoptée

114-07-2019

8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ de Ferme Méliporc inc. (matricule 8145-93-6439)**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Méliporc inc. désire lotir une partie du lot 3 842 241 comprenant une majeure partie du lot en érablière;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à valoriser l'exploitation acéricole présente au lot 3 842 229 en y ajoutant la partie du lot 3 842 241 qui comprend une importante section en érablière;

CONSIDÉRANT QUE la ferme porcine au lot 5 013 075 conserve les superficies en culture pour supporter l'exploitation animale du lot 5 013 075 et de la partie du lot 3 842 241 en culture nord;

CONSIDÉRANT QUE la demande touche également une partie du lot 3 842 243 (383 mètres carrés) qui consiste à un chemin d'accès entre le lot 3 842 241 et le lot 3 842 229;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande à la CPTAQ de Ferme Méliporc inc.

Adoptée

115-07-2019

8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

- 116-07-2019 12.3. **Mandat au service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement de zonage modifiant l'article 12.3 du règlement 181-2003**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement portant sur la modification de l'article 12.3 du règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton afin de retirer l'alinéa « si une issue distincte est aménagée pour le logement, celle-ci devra être localisée dans la cour latérale ou arrière ».

Adoptée

- 117-07-2019 9. **Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (Usages publics de sécurité et voirie)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ayant pour objet de permettre, dans la zone 101, les usages publics de sécurité publique et de voirie, tel un garage municipal. Il vise également à régulariser l'utilisation du garage municipal attenant à l'hôtel de ville qui est situé dans la zone 101;

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ayant pour objet de permettre, dans la zone 101, les usages publics de sécurité publique et de voirie, tel un garage municipal. Il vise également à régulariser l'utilisation du garage municipal attenant à l'hôtel de ville qui est situé dans la zone 101.

Adoptée

- 118-07-2019 10. **Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (Ajout de conditions à respecter pour la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales et récréatives)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ayant pour objet d'ajouter des conditions à respecter pour la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton. Que l'assemblée publique de consultation soit tenue mardi le 1^{er} août 2019 à 19h15.

Adoptée

119-07-2019

12.1. **Travaux de pavage dans le 9^{ème} Rang – Paiement du premier décompte**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage dans le 9^{ème} Rang ont été complétés le 20 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc-Olivier Jutras a transmis les directives de paiement en deux décomptes, soit un premier décompte au montant de 1 079 523.53 \$ et un deuxième décompte au montant de 119 947.06 \$;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième décompte sera versé à Eurovia Québec inc. seulement suite à la réception d'un cautionnement de garantie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du premier décompte au montant de 1 079 523.53 \$.

Adoptée

120-07-2019

11. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 1 141 065.94\$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

121-07-2019

12.2. **Résolution confirmant la fin du projet « Réfection du 9^{ème} Rang »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local- Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local pour le projet « Réfection du 9^{ème} Rang »;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de contribution financière intervenue entre la Municipalité et le MTMDET prévoit qu'une résolution municipale confirmant la fin du projet doit être adoptée;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux ont été complétés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer la fin du projet

« Réfection du 9^{ème} Rang ».

Adoptée

14. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous pris connaissance de la correspondance qui a été mise à leur disposition.

122-07-2019

16. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Adoptée

Bernard Bédard
Maire suppléant

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Bernard Bédard, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.